



Mairie de Soucy 89100
Téléphone : 03 86 86 64 43
ALSH : 03 86 86 61 13
Télécopie : 03 86 86 50 66

COMPTE-RENDU
CONSEIL DE CENTRE
15 DÉCEMBRE 2014

PRÉSENTS : Pascale ROLLAND, Sylvie BOISSON, Jean-Claude LEROY, Laurence SCHOENBERGER, Clotilde MERCUZOT et Sylvie DECOURCELLES.

EXCUSÉS : FRÉDÉRIC AMARO

Bilan des vacances d'Automne 2014.

Rappel des activités proposées :

Le programme d'animation est réalisé avec les parents délégués et l'équipe d'animation. Les autres activités sont proposées en fonction du choix des enfants.

Sur le thème d'Halloween, le séjour s'est très bien déroulé. Les activités proposées furent nombreuses et les enfants très participatifs.

Les chiffres :

- ☞ 1^{ère} semaine : 39 enfants inscrits et en moyenne 21 présences par jour (3 sont « extérieur » à Soucy)
- ☞ 2^{ème} semaine : 33 enfants inscrits et en moyenne 21 présences par jour (4 sont « extérieur » à Soucy)

Programmation des vacances d'Hiver 2014.

Des propositions de sorties sont faites : Patinoire, Bowling, Youmbao, Cinéma...

Le choix de la thématique et le planning final seront proposés début mi-janvier 2015 lors de l'ouverture des inscriptions.

Questions diverses :

- Rythmes Scolaires rentrée 2015 :

Une réflexion a été menée autour des NAP et particulièrement en ce qui concerne la durée. 45 Minutes paraissent trop courtes pour proposer des activités de qualités.

La proposition est faite par les membres du Conseil de Centre de modifier pour la rentrée scolaire de 2015, l'organisation des NAP en passant de 45 min sur 4 jours à 1h30 sur 2 jours dans la semaine. Cette demande est à l'étude.

- Le CLAS

La volonté municipale est de relancer le CLAS afin de permettre aux enfants d'avoir un accompagnement à la scolarité par une aide aux devoirs, mais aussi un apport de culture générale tournée sur des faits d'actualités, des dates clés du calendrier...

Parallèlement aux NAP, des séances de CLAS seront proposés dès le 05 janvier 2015.

- Tarif « après l'heure de fermeture »

Il semble important de rappeler que la structure **ferme** ses portes à 18h30 durant la période scolaire et 18 h pendant les vacances. Certains enfants sont encore accueillis au sein de l'Accueil de Loisirs après les heures de fermeture.

Par conséquent, une proposition est faite d'appliquer une pénalité aux familles en cas de retard (sauf cas de force majeure). Ceci doit être entériné par le Conseil Municipal.

- Restauration Scolaire

La commune décline toute responsabilité pour les familles qui n'auront pas commandé le repas de leur enfant.

Un enfant n'ayant pas de repas commandé en Restauration Scolaire ne sera pas accepté à la cantine.

Un repas peut être décommandé au plus tard la veille avant 9h (le vendredi pour le lundi suivant).

Sans cela, le repas sera facturé (sauf en cas de maladie justifiée par un certificat médical fourni au service de restauration dans les 48h).

Fait par Florence, le 19/12/2014